

Conditions générales

Réunion préparatoire : Une réunion préparatoire est organisée, en Belgique, à la demande des candidats, et avant l'inscription définitive. Sauf équipage cosmopolite ou autre cas de force majeure. Les objectifs sont fixés d'un commun accord.

Inscriptions - désistements: En cas de désistement avant le 1er février, l'acompte sera intégralement remboursé. Trois mois avant le départ, 10% du prix du voyage ne seront pas remboursés. Deux mois avant le départ, 20%; et un mois avant le départ, 30% ne seront pas remboursés, sauf remplacement des inscrits assuré par leurs soins.

Les prix comprennent :

Le séjour, l'encadrement et l'animation sur le bateau durant tout le circuit proposé, l'utilisation de l'équipement mis à disposition : matériel de plongée, kayak, canot.

Les prix ne comprennent pas :

Le transport jusqu'au bateau, les assurances complémentaires,

Assurance-annulation :

La participation à la caisse de bord (90 à 120 €/sem. selon les choix) qui couvrira : le ravitaillement, le carburant, les frais portuaires.

Supplément cabine single : 60 €/nuit, en cas d'affluence. Sans supplément les cabines sont à partager avec un autre participant.

Départ garanti : à partir de 4 participants.

Ménage à bord : il est demandé à chacun de maintenir le bon état de sa cabine et la propreté de son coin toilette durant le séjour. Des produits de nettoyage sont à disposition.

La préparation des repas, la vaisselle, et le couvert sont l'affaire de tous les participants, à tour de rôle. Toute perte ou dégât au matériel du bateau doit être signalé au skipper au plus vite. Le maniement adéquat des pompes de WC doit faire l'objet d'une démonstration (à vide) préalable au premier usage !

Liste de bagages : Une liste de bagages suggérés est remise à l'inscription.

Précaution de santé : Toute personne en bonne santé est normalement apte à la navigation sur Mango. Le skipper peut assurer seul la conduite du bateau en cas de nécessité. Cependant il est demandé à l'inscription de signaler en toute discrétion au skipper toute affection ou insuffisance de santé, même mineure. Comme on dit : en mer, les ennuis ne s'additionnent pas, ils se multiplient !

Intempéries : Si les conditions météorologiques durant le séjour obligent le skipper à suspendre, par précaution de sécurité, la navigation et la poursuite de l'itinéraire prévu, une privation de jouissance partielle ou totale ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Le rapatriement éventuel des participants jusqu'au port de destination finale sera pris en charge directement par le skipper. En cas d'immobilisation de plus de 48 heures, une ristourne de 50% par jour perdu à valoir sur un voyage ultérieur sera consentie.

Avaries : En cas d'avarie pendant le voyage, une privation de jouissance partielle ou totale d'une durée inférieure à 24 heures ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Responsabilité du skipper : Le skipper assure la sécurité du bateau et des personnes embarquées. Il doit pouvoir s'opposer sans contestation à toute initiative personnelle, et même exclure un participant avant le terme du voyage, si celui-ci compromettrait gravement la sécurité et le respect de l'équipage. Il peut également se faire assister ou remplacer pour raison grave par un autre marin